

Essai d'évaluation de l'ampleur réelle du chômage au Québec

Raymond Dépatie

Volume 47, numéro 3, octobre–décembre 1971

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1003857ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1003857ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Dépatie, R. (1971). Essai d'évaluation de l'ampleur réelle du chômage au Québec. *L'Actualité économique*, 47(3), 534–548.

<https://doi.org/10.7202/1003857ar>

Essai d'évaluation de l'ampleur réelle du chômage au Québec

Avant-propos

Les statistiques officielles sur le chômage, tout comme celles qui mesurent les changements dans le coût de la vie, revêtent une importance sociale exceptionnelle et ce, pour des raisons évidentes. Il ne semble donc pas inopportun de s'interroger sur la valeur réelle de ces statistiques. Pour ce qui est des changements dans le coût de la vie, il est généralement admis que l'indice des prix à la consommation tend à surestimer l'augmentation du coût de la vie, donc le degré réel d'inflation, dans une mesure que l'on n'a pas encore établie avec précision. Quant au chômage, la présente étude vise justement à vérifier si, dans le cas particulier du Québec, les statistiques officielles reflètent adéquatement la réalité. Étant donné les implications sociales du chômage, une telle démarche s'inscrit nécessairement dans une perspective d'information du public qui correspond à l'une des fonctions d'un organisme de développement social.

Position du problème

Le but de cette brève étude est de démontrer comment et dans quelle mesure les statistiques officielles du chômage, produites chaque mois par le Bureau fédéral de la Statistique, sous-estiment l'ampleur réelle du chômage au Québec. Le relevé mensuel de la main-d'œuvre du B.F.S. utilisant une définition plutôt restreinte du chômage, un nombre considérable de personnes qui sont réellement en chômage sont automatiquement exclues du nombre des chômeurs. En effet, le B.F.S. ne considère comme chômeurs que les « personnes sans travail qui recherchent un emploi ». Par contre, sont exclues

des statistiques officielles du chômage les personnes (hommes ou femmes) qui, ayant perdu leur emploi et cherché en vain du travail par la suite, se sont découragées et ont complètement cessé de chercher un emploi. De même, les personnes (particulièrement les femmes) qui n'ont jamais recherché activement un emploi parce qu'elles sont persuadées qu'une telle démarche serait futile (à cause de l'inexistence d'emplois disponibles) sont exclues des statistiques officielles du chômage. Il s'agit donc de tenter d'évaluer l'importance relative de ce « chômage caché » au Québec, c'est-à-dire l'importance de ces deux dernières catégories de chômeurs, exclus des comptes officiels du B.F.S.

Afin de bien faire comprendre la méthode utilisée pour évaluer l'importance du chômage caché au Québec, il est nécessaire d'expliquer les concepts utilisés par le B.F.S. dans la production de ses données sur le chômage. La population totale de 14 ans et plus (la population « en âge de travailler ») se répartit en trois groupes : les personnes ayant un emploi, les chômeurs et les personnes inactives (c'est-à-dire celles qui ne sont pas sur le marché du travail) ; la main-d'œuvre comprend les personnes ayant un emploi ainsi que les chômeurs. On peut représenter symboliquement ces concepts de la façon suivante :

P = population totale de 14 ans et plus.

M = la main-d'œuvre totale.

E = nombre total des personnes ayant un emploi.

C = nombre total de chômeurs, c'est-à-dire les personnes sans travail recherchant un emploi.

I = nombre total de personnes inactives (c'est-à-dire celles qui ne sont pas sur le marché du travail) ; ces personnes comprennent celles qui sont inactives pour des raisons non économiques (par exemple, les étudiants, les personnes physiquement ou mentalement inaptes au travail, les femmes mariées que leurs charges familiales empêchent de travailler, les personnes âgées volontairement retirées, etc.) et celles qui sont inactives pour des raisons économiques (les personnes qui se sont découragées de chercher en vain du travail et celles qui n'en ont jamais cherché parce qu'elles croient qu'il n'y en a pas).

On sait que :

$$P = E + C + I$$

et que :

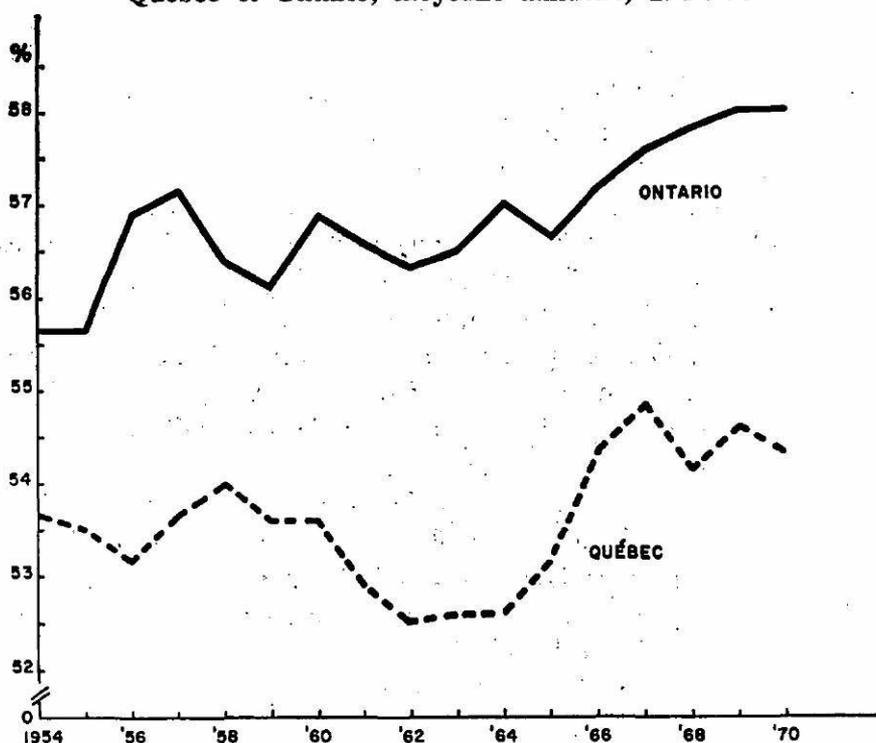
$$M = E + C$$

Dans le cadre de cette étude, le concept le plus important est celui du « taux de participation à la main-d'œuvre de la population totale de 14 ans et plus » qui se définit comme la proportion de la population totale de 14 ans et plus qui se trouve dans la main-d'œuvre. On peut représenter le taux de participation à la main-d'œuvre de la façon suivante :

$$\frac{M}{P} = \frac{E + C}{E + C + I}$$

Si, à un moment donné dans le temps, toutes les personnes qui sont inactives pour des raisons économiques se mettaient à rechercher

Graphique 1
Taux de participation, population de 14 ans et plus,
Québec et Ontario, moyenne annuelle, 1954-70



activement du travail, le chômage « officiel » et le taux de participation à la main-d'œuvre augmenteraient. En effet, la valeur de I diminuerait et, comme celle de E ne changerait pas, la valeur de C (le chômage « officiel ») augmenterait nécessairement d'autant. De plus, la valeur du dénominateur ($E + C + I$) demeurant constante, la fraction $\frac{M}{P}$ (le taux de participation à la main-d'œuvre) augmenterait. Inversement, si, à un moment donné dans le temps, une certaine proportion des chômeurs « officiels » cessait de rechercher activement du travail par découragement, le chômage « officiel » diminuerait de même que le taux de participation à la main-d'œuvre. En effet, la valeur de C diminuerait et celle de I augmenterait d'autant puisque celle de E ne changerait pas ; la fraction $\frac{M}{P}$ diminuerait puisque la valeur du dénominateur ($E + C + I$) ne changerait pas.

En d'autres termes, ce qu'il importe de retenir c'est que, étant donné le niveau de l'emploi total dans une région donnée et à un moment donné dans le temps, le taux de participation à la main-d'œuvre de la population totale de 14 ans et plus détermine l'ampleur du chômage « officiel » et, par conséquent, l'ampleur du chômage « caché », le taux de participation étant fonction du nombre de personnes qui sont inactives (c'est-à-dire qui ne sont pas sur le marché du travail) pour des raisons économiques (c'est-à-dire parce qu'il y a pénurie d'emplois).

Méthodologie

Le graphique 1 donne le taux de participation à la main-d'œuvre pour le Québec et l'Ontario, de 1954 à 1970. On constate aisément deux faits extrêmement importants. Tout d'abord, le taux de participation à la main-d'œuvre au Québec se situe à un niveau moyen qui est inférieur à celui du taux de participation à la main-d'œuvre en Ontario, pour l'ensemble de la période considérée. On peut donc dire que, étant donné le niveau d'emploi qui a prévalu au Québec de 1954 à 1970, si le taux de participation au Québec avait été aussi élevé qu'en Ontario, le chômage « officiel » au Québec aurait nécessairement été plus considérable au cours de cette période. Ensuite, il se produit d'assez fortes variations, à court terme, du taux

de participation à la main-d'œuvre et ce, dans chacune des deux régions. Or, ces variations à court terme influencent également l'ampleur du chômage « officiel ». Par exemple, étant donné le niveau d'emploi qui prévalait au Québec en 1962, le chômage « officiel » aurait été alors plus considérable si le taux de participation à la main-d'œuvre en 1962 (52.5 p.c.) avait été à son niveau de 1958 (54 p.c.). Il apparaît donc que, puisque le niveau moyen et la variation à court terme du taux de participation à la main-d'œuvre influencent l'ampleur du chômage officiel, c'est à partir de ces deux aspects du taux de participation que l'importance du chômage caché peut être évaluée. Effectivement, la méthode d'évaluation de l'ampleur du chômage caché au Québec, utilisée dans le cadre de cette étude, repose sur les deux postulats suivants :

- a) Le taux de participation à la main-d'œuvre au Québec serait à peu près le même qu'en Ontario si l'emploi au Québec était proportionnellement aussi abondant qu'en Ontario ;
- b) Le taux de participation à la main-d'œuvre au Québec ne diminuerait jamais de façon significative si l'emploi au Québec augmentait sans cesse à un rythme très élevé.

Il reste maintenant à démontrer la validité de ces deux postulats.

Le tableau 1 donne le taux de participation à la main-d'œuvre dans chacune des cinq grandes régions économiques du pays. On voit que c'est en Ontario qu'il atteint le niveau le plus élevé et dans

Tableau 1

Taux de participation,* grandes régions économiques du Canada, moyenne annuelle, 1970

| | p.c. |
|---------------------------|------|
| Provinces de l'Atlantique | 47.6 |
| Québec | 54.3 |
| Ontario | 58.0 |
| Provinces des Prairies | 57.1 |
| Colombie-Britannique | 57.2 |

* Personnes de 14 ans et plus faisant partie de la main-d'œuvre en pourcentage de la population totale de 14 ans et plus.

SOURCE : *La Main-d'œuvre*, cat. n° 71-001, B.F.S., Ottawa.

les Maritimes qu'il se situe au niveau le plus faible. Or, on sait que c'est en Ontario que l'emploi est proportionnellement le plus abondant au Canada et que c'est dans les Maritimes que la pénurie d'emplois est la plus aiguë. Par ailleurs, dans les Prairies et en Colombie-Britannique, la situation de l'emploi, sans être aussi favorable qu'en Ontario, est quand même meilleure qu'au Québec où la pénurie d'emplois est, dans l'ensemble, moins prononcée que dans les Maritimes. Les écarts observés entre les taux de participation du tableau 1 concordent précisément avec ces faits bien connus ; dans chaque région du pays, le taux de participation à la main-d'œuvre apparaît donc relié à la situation relative de l'emploi.

Le tableau 2 donne le taux de participation à la main-d'œuvre ainsi que le taux de chômage pour l'Ontario, le Québec et cinq régions du Québec, au moment du recensement général de juin 1961. Si l'on considère le taux de chômage comme un indice (assez imparfait, cependant) de la pénurie relative d'emplois dans chaque

Tableau 2

Taux de participation * de la population et taux de chômage * de la main-d'œuvre, 15 ans et plus, Ontario, Québec et certaines régions du Québec, juin 1961

| Région | Taux de participation | Taux de chômage |
|----------------|-----------------------|-----------------|
| | p.c. | p.c. |
| Ontario | 56.8 | 3.4 |
| Québec | 52.4 | 4.5 |
| Montréal | 56.3 | 3.6 |
| Sherbrooke | 52.5 | 4.2 |
| Trois-Rivières | 49.5 | 6.2 |
| Rimouski | 49.5 | 6.5 |
| Gaspésie | 43.8 | 10.1 |

* Taux non désaisonnalisés.

NOTE : La région de Montréal est constituée de l'île-de-Montréal ; celle de Sherbrooke, du comté fédéral de Sherbrooke ; celle de Trois-Rivières, du comté fédéral de St-Maurice ; celle de Rimouski, du comté fédéral de Rimouski ; la Gaspésie comprend les comtés fédéraux de Matane, Mata-pédia, Gaspé-Ouest, Gaspé-Est, Îles-de-la-Madeleine et Bonaventure.

SOURCE : Recensement du Canada, 1961, B.F.S., Ottawa.

région, on constate la corrélation existant entre le niveau du taux de participation et la situation relative de l'emploi. Ainsi, le fait que la région de Montréal ait le taux de participation le plus élevé et la Gaspésie le taux de participation le plus faible au Québec, n'a rien d'étonnant si l'on considère la différence énorme existant entre ces deux régions dans la situation de l'emploi. De même, on voit que le Québec aurait à peu près le même taux de participation que l'Ontario si, dans les régions du Québec autres que celle de Montréal, la situation de l'emploi était aussi favorable que dans la région de Montréal.

Le tableau 3 illustre également cette relation entre le taux de participation et l'abondance relative de l'emploi dans une région. On voit que durant et avant la Seconde Guerre Mondiale, le Québec et l'Ontario avaient à peu près le même taux de participation à la main-d'œuvre ; c'est au cours des vingt-cinq dernières années qu'un écart s'est créé entre les deux régions. Si l'on ne dispose d'aucune information sur la situation de l'emploi dans chaque région en juin 1931, on sait par contre qu'en juin 1941 l'emploi au Québec était probablement aussi abondant qu'en Ontario (le pays s'approchait alors d'une situation de pénurie de main-d'œuvre) et l'on constate que le taux de participation à la main-d'œuvre était à peu près le même dans les deux régions. Toutefois, la situation de l'emploi au Québec s'est détériorée relativement à l'Ontario depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ; l'emploi en Ontario

Tableau 3
Taux de participation,* population totale de 15 ans et plus,
Québec et Ontario

| Recensements | Québec | Ontario |
|--------------|--------|---------|
| | p.c. | p.c. |
| Juin 1931 | 54.8 | 54.3 |
| Juin 1941 | 54.2 | 54.8 |
| Juin 1951 | 54.6 | 56.1 |
| Juin 1961 | 52.5 | 56.8 |

SOURCE : Recensement du Canada, 1931 à 1961, B.F.S., Ottawa.

* Taux non désaisonnalisés.

a augmenté plus rapidement (par rapport à la croissance démographique) qu'au Québec, de sorte qu'il s'est créé un écart sans cesse croissant entre les deux régions dans le taux de participation. Le tableau 4 illustre encore ce fait pour les dix-huit dernières années. Avant d'aller plus loin, il convient de mentionner que cette différence entre le Québec et l'Ontario n'est pas attribuable à la différence entre ces deux régions dans la structure d'âge de la population de 14 ans et plus¹. À la lumière de tous ces faits, il est fort probable que l'on soit justifié d'en conclure que le taux de participation à la main-d'œuvre au Québec serait plus ou moins égal au taux de participation à la main-d'œuvre en Ontario si la situation de l'emploi au Québec était aussi favorable qu'en Ontario. Si cette conclusion est valable, ceci implique que, étant donné l'ampleur de la différence entre ces deux régions dans le taux de participation, il existe au Québec un nombre considérable de *personnes inactives mais prêtes à travailler* qui sont en dehors du marché du travail et qui, par conséquent, sont exclues des statistiques officielles du chômage (bien qu'elles soient véritablement des chômeurs).

Pour ce qui est du second des deux postulats sur lesquels repose la méthode d'estimation du chômage caché, le graphique 2 en démontre la validité pour le Québec et l'Ontario. Ce graphique relie l'évolution du taux de participation à la main-d'œuvre à celle d'un indice représentant ce qu'on appelle la « situation générale de

Tableau 4

Différence entre le taux de participation de l'Ontario et celui du Québec, en pourcentage de celui du Québec, 1953-1970

| | | | |
|-------------------|-----|-------------------|-----|
| Moyenne 1953-1961 | 5.0 | Moyenne 1953-1958 | 4.6 |
| Moyenne 1962-1970 | 6.6 | Moyenne 1959-1964 | 6.7 |
| | | Moyenne 1965-1970 | 6.0 |

SOURCE : *La Main-d'œuvre*, op. cit.

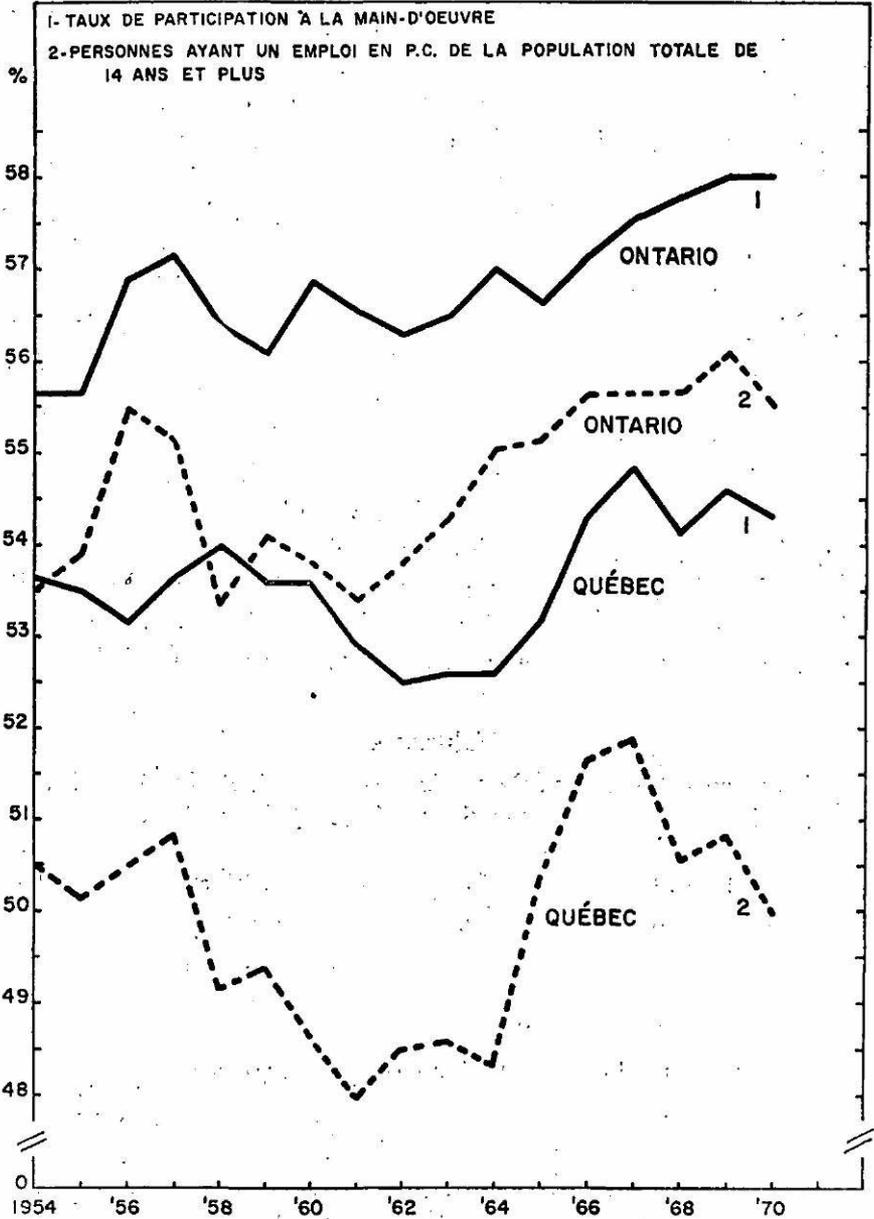
1. Ainsi, en 1970, les taux de participation par groupe d'âge étaient les suivants :

| | Québec | Ontario |
|----------------|-----------|-----------|
| 14-24 ans | 50.0 p.c. | 50.5 p.c. |
| 25-64 ans | 62.5 " | 68.1 " |
| 65 ans et plus | 12.9 " | 13.1 " |

Or, si le Québec avait eu en 1970 la même structure d'âge que l'Ontario pour la population de 14 ans et plus, son taux de participation total aurait alors été légèrement inférieur à ce qu'il fut en réalité.

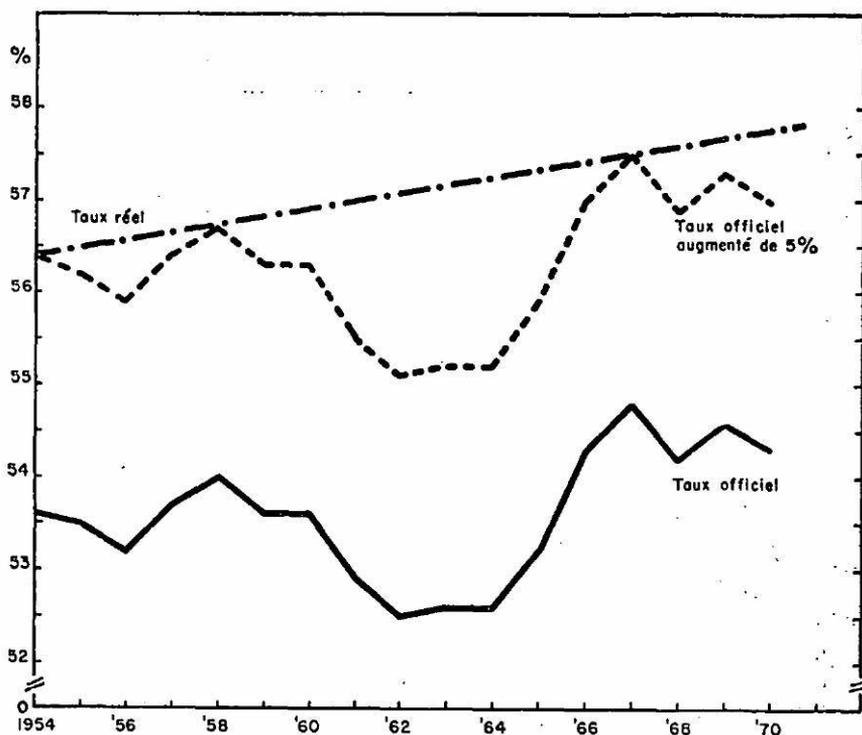
Graphique 2

**Emploi et taux de participation,
Québec et Ontario, moyenne annuelle, 1954-70**



l'emploi » ; cet indice est la proportion de la population totale de 14 ans et plus qui a un emploi. La constatation la plus évidente est que la situation générale de l'emploi et le taux de participation à la main-d'œuvre évoluent de façon assez parallèle. Ainsi, lorsque l'activité économique ralentit et que la situation de l'emploi se détériore, le taux de participation à la main-d'œuvre se met à diminuer comme conséquence du retrait du marché du travail d'un nombre croissant de chômeurs découragés de chercher en vain du travail. Inversement, lorsque l'activité économique s'accroît rapidement et que la situation de l'emploi s'améliore, le taux de participation à la main-d'œuvre augmente à mesure qu'un nombre sans cesse croissant de personnes inactives sont attirées sur le marché du travail par l'augmentation des possibilités d'emploi. Cette constatation suggère évidemment que si la situation générale de l'emploi ne subissait jamais de détérioration prononcée (comme ce fut le cas au Québec de 1958

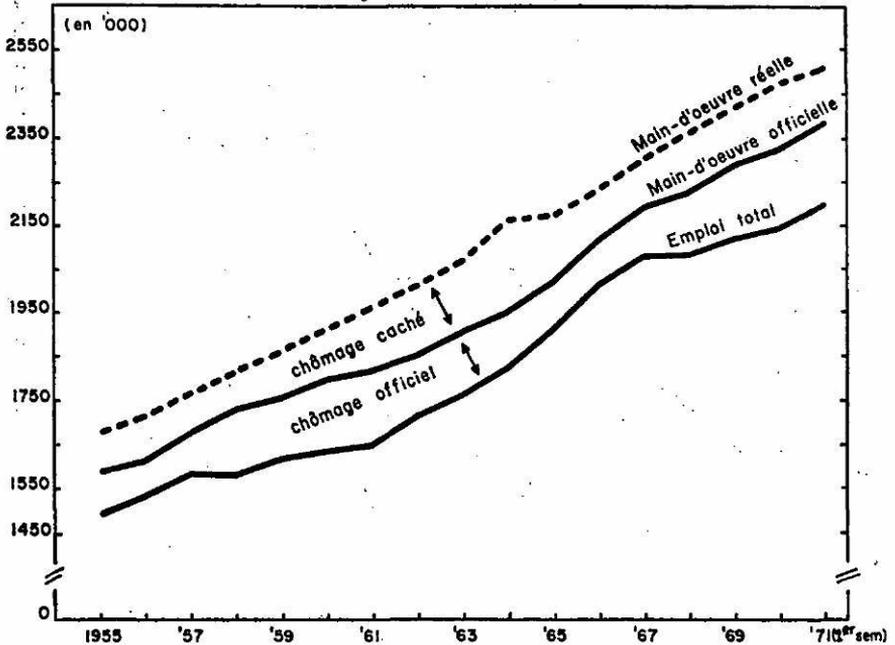
Graphique 3
Méthode d'estimation du taux de participation réel,
Québec, 1954-70



à 1964 et à nouveau depuis 1968), le taux de participation à la main-d'œuvre ne diminuerait probablement jamais plus que de quelques fractions de point de pourcentage, puisque l'« effet de découragement » chez les chômeurs qui en viennent à se retirer du marché du travail serait fortement atténué. Avant d'aller plus loin, il importe de mentionner que la comparaison des courbes du graphique 2 montre que la situation générale de l'emploi et, par conséquent, le taux de participation à la main-d'œuvre sont nettement plus instables au Québec qu'en Ontario.

Le graphique 3 illustre la méthode utilisée pour estimer le taux de participation « réel » pour le Québec, c'est-à-dire le taux de participation à la main-d'œuvre qui prévaudrait vraisemblablement au Québec si l'emploi y était aussi abondant qu'en Ontario et si la situation de l'emploi ne se détériorait jamais de façon prononcée. Pour l'ensemble de la période 1953-1970, le taux de participation à la main-d'œuvre en Ontario a été, en moyenne, de 5.8 p.c. plus élevé qu'au Québec. Il est évidemment impossible de savoir si, avec

Graphique 4
Chômage officiel et chômage caché,
Québec, moyenne annuelle, 1955-70



ESSAI D'ÉVALUATION DE L'AMPLEUR RÉELLE DU CHÔMAGE AU QUÉBEC

exactement la même abondance d'emplois que l'Ontario, le Québec aurait exactement le même taux de participation à la main-d'œuvre. C'est pourquoi, dans le cadre de la méthode d'estimation utilisée, il a été décidé de considérer que le taux de participation au Québec aurait été plus élevé de 5 p.c. au cours de la période 1954-1970 si l'emploi y avait été proportionnellement aussi abondant qu'en Ontario (voir graphique 3). De plus, la diminution du taux de participation au Québec, après les « sommets » atteints en 1954, 1958 et 1967, étant attribuable à la dégradation de la situation générale de l'emploi, il a été décidé de considérer que le taux de participation au Québec aurait évolué selon la ligne droite qui relie les « sommets » atteints en 1954, 1958 et 1967 (voir graphique 3), si la situation de l'emploi était demeurée aussi favorable qu'en 1957 et 1967 tout au long de la période 1953-1970 (voir graphique 2). Cette ligne droite est donc considérée comme le taux de participation « réel » pour le Québec. Il n'est certainement pas question de prétendre que cette méthode donne des estimés exacts à 100 p.c. mais, si elle est valable, les estimés qui en découlent constituent

Tableau 5
Chômage officiel et chômage réel, Québec, moyenne annuelle,
1955-1970

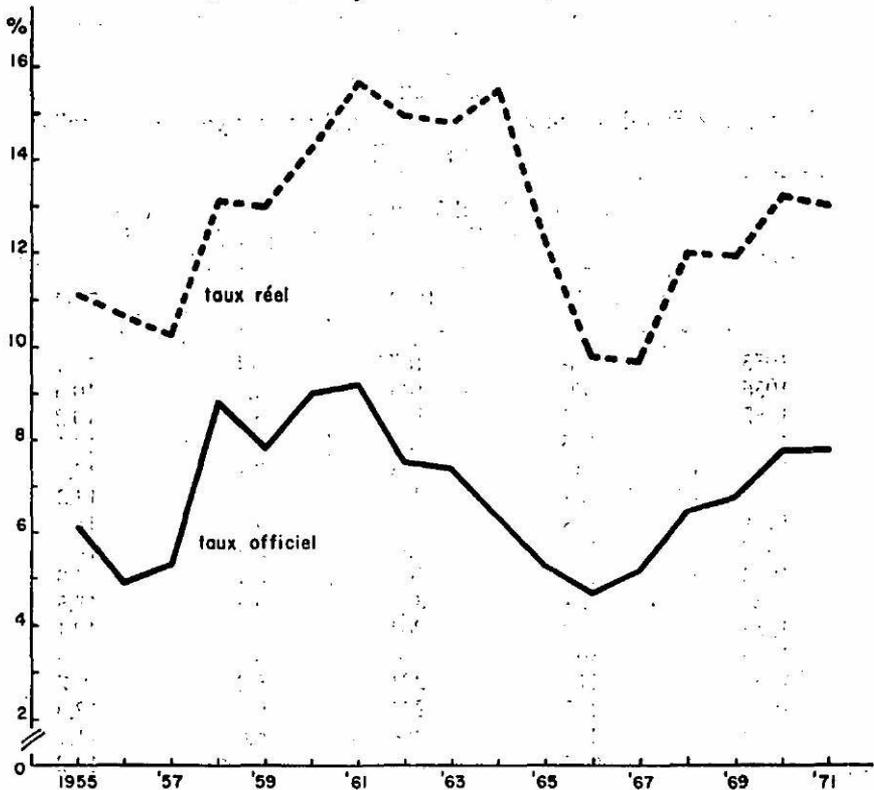
| Années | Nombre de chômeurs (en milliers) | | Taux de chômage (en p.c. de la main-d'œuvre) | |
|--------|-------------------------------------|------|---|------|
| | Officiel | Réel | Officiel | Réel |
| 1955 | 98 | 187 | 6.1 | 11.1 |
| 1956 | 80 | 183 | 4.9 | 10.6 |
| 1957 | 89 | 182 | 5.3 | 10.2 |
| 1958 | 153 | 239 | 8.8 | 13.1 |
| 1959 | 138 | 243 | 7.8 | 13.0 |
| 1960 | 164 | 275 | 9.0 | 14.3 |
| 1961 | 168 | 309 | 9.2 | 15.7 |
| 1962 | 139 | 301 | 7.5 | 14.9 |
| 1963 | 142 | 308 | 7.4 | 14.8 |
| 1964 | 124 | 336 | 6.3 | 15.5 |
| 1965 | 109 | 264 | 5.3 | 12.1 |
| 1966 | 100 | 220 | 4.7 | 9.8 |
| 1967 | 116 | 224 | 5.2 | 9.7 |
| 1968 | 145 | 284 | 6.5 | 12.0 |
| 1969 | 158 | 288 | 6.8 | 11.9 |
| 1970 | 183 | 329 | 7.8 | 13.2 |

nécessairement de bonnes approximations de la réalité. Avant d'en venir aux résultats il importe de souligner le fait que le taux de participation réel augmente à long terme, ainsi qu'on peut le constater au graphique 5. Ceci est attribuable principalement au fait que le taux de participation à la main-d'œuvre des femmes mariées augmente à long terme.

Résultats

Si on applique les résultats illustrés au graphique 3, c'est-à-dire le taux de participation réel à la population totale de 14 ans et plus pour chacune des années 1955 à 1970, on obtient la main-d'œuvre « réelle » (voir graphique 4) qui, évidemment, est constituée de la main-d'œuvre « officielle » plus le chômage caché, c'est-à-dire les

Graphique 5
Taux de chômage,
Québec, moyenne annuelle, 1955-70

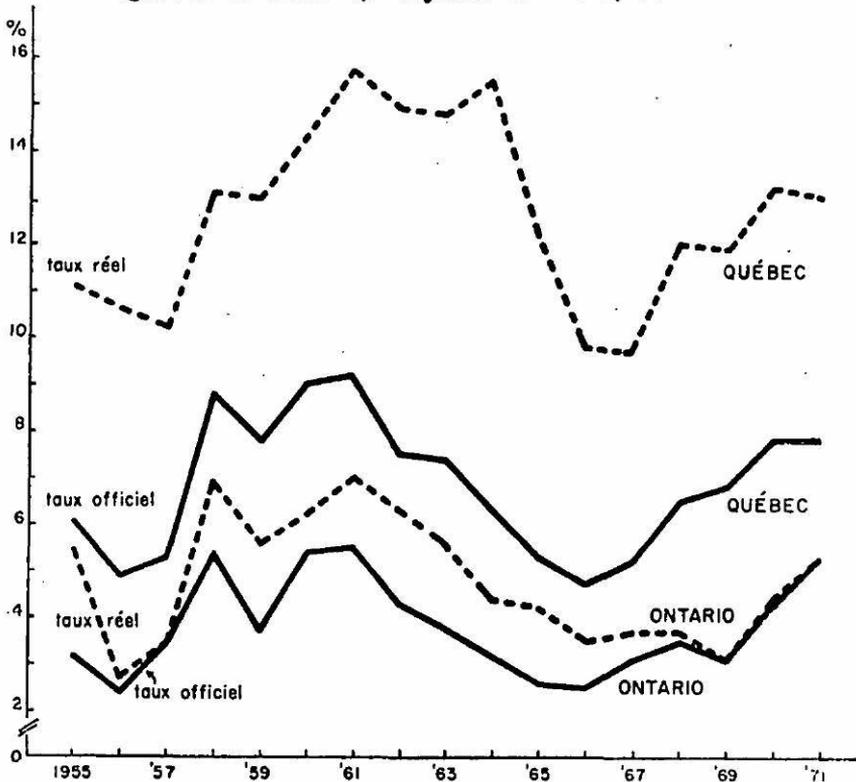


ESSAI D'ÉVALUATION DE L'AMPLEUR RÉELLE DU CHÔMAGE AU QUÉBEC

personnes inactives mais prêtes à travailler qui se trouvent en dehors du marché du travail et qui, par conséquent, sont exclues du chômage officiel. Le tableau 5 donne les résultats de l'étude. Au graphique 5, le taux de chômage officiel du B.F.S. est comparé au taux de chômage réel (qui est le rapport du chômage réel sur la main-d'œuvre réelle). Si l'on considère la période 1955-1970, on constate que, même au moment où la situation de l'emploi en était à son meilleur au Québec, en 1966-1967, le taux de chômage réel est à peine descendu en bas de 10 p.c.

Le graphique 6 compare le Québec et l'Ontario du point de vue des taux de chômage officiel et réel. Dans le cas de l'Ontario, la méthode d'estimation utilisée diffère en partie de celle qui est utilisée pour le Québec puisque l'on considère que, en Ontario, seules les variations en baisse du taux de participation cachent une

Graphique 6
Taux de chômage,
Québec et Ontario, moyenne annuelle, 1955-70



partie du chômage (alors qu'au Québec il faut également considérer le niveau relatif du taux de participation). L'examen du graphique 6 permet de constater que l'écart entre le Québec et l'Ontario en ce qui concerne l'ampleur du chômage est en réalité beaucoup plus considérable que ne le montrent les taux de chômage officiels du B.F.S.

En terminant, mentionnons que le taux de chômage réel ne donne pas une image complète du phénomène du sous-emploi. En effet, il convient de rappeler que le taux de chômage se réfère exclusivement aux personnes qui n'ont pas d'emploi ; les personnes en « chômage partiel », c'est-à-dire les personnes qui désireraient travailler à plein temps mais qui doivent se contenter de travailler à temps partiel, sont évidemment exclues du nombre des chômeurs. Il importerait certainement de se pencher sur cette question et d'en venir à produire un taux de chômage qui inclurait le chômage partiel, de façon à obtenir une mesure complète du sous-emploi au Québec.

Conclusions

Les principales conclusions à tirer de cette étude sont les suivantes :

- a) Le chômage au Québec atteint des proportions beaucoup plus considérables que ne l'indiquent les statistiques officielles.
- b) Comparativement à l'Ontario, le chômage au Québec se maintient à un niveau nettement inacceptable puisque son ampleur réelle a à peine diminué en deçà de 10 p.c. de la main-d'œuvre totale au cours des 15 dernières années.
- c) À long terme, la situation du chômage au Québec ne dénote aucune tendance à l'amélioration, la croissance de l'emploi étant généralement inadéquate (en bonne partie à cause de la trop faible croissance à long terme de l'économie canadienne).
- d) L'ampleur du phénomène de la pauvreté au Québec s'explique plus facilement lorsqu'on considère l'ampleur réelle du chômage qui y sévit.

Raymond DEPATIE,
Service de recherche,
Montreal Council of Social Agencies.